

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs

de certains agrumes préparés ou conservés originaires de République populaire de Chine

[Règlement d'exécution \(UE\) n°2019/1860 de la Commission du 6 novembre 2019](#)

En application du règlement d'exécution n°1313/2014 (JO L354/14) de la Commission, les importations de certains agrumes (mandarines, clémentines...) préparés ou conservés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, originaires de République populaire de Chine, sont soumises depuis le 12 décembre 2014 au paiement de droits antidumping définitifs.

Il est rappelé que par avis du 19 mars 2019 (JO 2019/C 104), la Commission a appelé l'attention des opérateurs sur l'expiration de ces mesures au 12 décembre 2019 et les a invités à produire le cas échéant, une demande de réexamen de ces mesures.

Compte tenu du grand nombre de producteurs-exportateurs chinois ayant coopéré au cours de l'enquête initiale, la Commission a constitué un échantillon de sociétés qui se sont vues accorder des droits antidumping individuels compris entre 361,4 EUR/T et 531,2 EUR/T. Les autres sociétés ayant coopérées, non incluses dans l'échantillon se sont vues attribuer un droit de 499,6 EUR/T. Le droit résiduel applicable aux producteurs-exportateurs chinois n'ayant pas coopéré s'élevait à 531,2 EUR/T.

Le 29 août 2018, la **société Zhejiang Xinshiji Foods Co. Ltd** a contacté la Commission pour lui demander un changement de dénomination et lui notifier qu'elle n'était plus liée à la société Hubei Xinshiji Foods CO, Ltd.

Après avoir évalué les éléments de preuves qui lui ont été fournis, la Commission a décidé de faire droit à la demande de la société Zhejiang Xinshiji Foods Co. Ltd.

Les importateurs sont informés que par règlement d'exécution 2019/1860 du 6 novembre 2019 (L286/13), l'article 1 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n°1313/2014 est ainsi modifié :

Le montant du droit antidumping définitif applicable aux produits décrits au paragraphe 1 et fabriqués par les sociétés énumérées ci-après s'établit comme suit :

Société	EUR/tonne nette de produit	Code additionnel TARIC
Yichang Rosen Foods Co., Ltd, Yichang, Zhejiang	531,2	A886
Zhejiang Taizhou Yiguan Food Co. Ltd, Huangyan, Zhejiang	361,4	A887
Zhejiang Juzhou Foods Co., Ltd, Sanmen, Zhejiang	499,9	C528
Hubei Xinshiji Foods Co., Ltd, Dangyang City, province de Hubei	489,7	A888
Hunan Pointer Foods Co., Ltd., Yongzhou, Hunan Ningbo Pointer Canned Foods Co., Ltd., Xiangshan, Ningbo Yichang Jiayuan Foodstuffs Co., Ltd., Yichang, Hubei Ninghai Dongda Foodstuff Co., Ltd., Ningbo, Zhejiang Huangyan No.2 Canned Food Factory, Huangyan, Zhejiang Zhejiang Fomdas Foods Co., Ltd., Xinchang, Zhejiang Toyoshima Share Yidu Foods Co., Ltd., Yidu, Hubei Guangxi Guiguo Food Co., Ltd., Guilin, Guangxi Zhejiang Juda Industry Co., Ltd., Quzhou, Zhejiang Zhejiang Iceman Group Co., Ltd., Jinhua, Zhejiang Ningbo Guosheng Foods Co., Ltd., Ninghai Yi Chang Yin He Food Co., Ltd., Yidu, Hubei Yongzhou Quanhui Canned Food Co., Ltd., Yongzhou, Hunan Ningbo Orient Jiuzhou Food Trade & Industry Co., Ltd., Yinzhou, Ningbo Guangxi Guilin Huangguan Food Co., Ltd., Guilin, Guangxi Ningbo Wuzhouxing Group Co., Ltd., Mingzhou, Ningbo	499,6	A889
Toutes les autres sociétés	531,2	A999